

Aussitôt après il est rappelé et il meurt. Depuis la mort de ce brave amiral, les choses n'ont pas avancé pour la France. Les chambres françaises à la suite d'une interpellation de M. de Lanessan ont résolu de maintenir les droits de la France sur Madagascar et ont renvoyé à une commission spéciale, qui sera nommée dans les bureaux, les crédits qui seront demandés.

A tout prix il faut sauvegarder l'honneur de la France dans cette affaire et les chambres françaises sont décidées de pousser les choses énergiquement pour mettre les hovas à l'ordre.

A. G. L. DESAULNIERS.

---